

Safety Information Sheet

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation Commerciale

Autres moyens d'identification

Engineered Stone Fibre - Vert

Roxul®1000, Rockbrake®, Rockseal®, Rockforce®, CoatForce®, Lapinus®, RIF41001, RIF48003, ROCKWOOL®

Utilisation recommandée et restrictions

Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation

Renforcement des matériaux composites

Rien d'autre que ce qui précède.

Identifiant Initial du Fournisseur

Identification de la société

 Lapinus
 ROCKWOOL B.V
 Delfstoffenweg 2
 6045 JG Roermond
 Pays-Bas
 +31 475 353 555
ra@lapinus.com

 Lapinus
 ROCKWOOL B.V
 P.O. Box 1160
 6040 KD Roermond
 Pays-Bas

Téléphone

Email (personne compétente)

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence

Langues parlées

+31 475 353 555

Anglias

de lundi à vendredi, 09:00 – 17:00 (GMT)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange
Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

Non classé

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de Danger

Aucun attribué.

Mention(s) d'Avertissement

Aucun attribué.

Mention(s) de Danger

Aucun attribué.

Conseil(s) de Prudence

Aucun attribué.

Autres dangers

La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substances Non applicable

Mélanges Substances dans les préparations / mélanges

Classification GHS

Nom Chimique	N° CAS	Concentration (%W/W)	Nom commun (s), synonyme (s) de la substance	Classification des dangers
Earth-alkali aluminasilicate fibre	65997-17-3*	98 - 100	Earth-alkaline aluminasilicate fibre, RIF41001, Lapinus®, ROCKWOOL®, HT/MMVF34, Note Q fibre.	Non classé - selon Remarque Q

*Générique N° CAS 65997-17-3, Spécifique N° CAS 287922-11-6. Voir la section 16 pour plus de détails.

^ Voir Rubrique: 11

Ce produit ne contient pas de silice cristalline

Safety Information Sheet

SECTION 4: Premiers secours



Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir et rincer la bouche avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Non combustible. Ne supporte pas la combustion. Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes. Mousse, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Rien de connu.

Equipements de protection et précautions pour les pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié. La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser un aspirateur pour ramasser les matières répandues, lorsque c'est faisable. Humecter pour éviter la production de poussières. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Éviter la production de poussières. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

Safety Information Sheet

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Matières incompatibles

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Bonnes pratiques d'hygiène et des mesures d'entretien ménager. maintenir une bonne hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Conserver uniquement dans le récipient ou le colis d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver à température ambiante.

Eviter tout contact avec l'humidité. Tenir à l'écart des: Humidité

Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Non fixé.

Valeur limite biologique

Non fixé.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Bonnes pratiques d'hygiène et des mesures d'entretien ménager. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. maintenir une bonne hygiène industrielle. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

Protection des yeux/du visage



Protection des Yeux: Non requis normalement.

Recommandés: Protection oculaire avec protection latérale.

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés après une exposition excessive.

Protection de corps:

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque adéquat avec filtre type A/P peut être approprié.

Safety Information Sheet

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Grises / Vert
Odeur	Non fixé
Seuil olfactif	Non fixé
pH	7 - 8
Point de fusion/point de congélation	> 1000 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé
Point d'éclair	Non fixé
Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)	Non fixé
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé
Pression de vapeur	Non fixé
Densité de vapeur	Non fixé
Densité relative	2.7 – 2.8 g/cm ³
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé
Température de décomposition	Non fixé
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Non Explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant

Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Conservé à l'écart des acides et alcalins. Tenir à l'écart des: Humidité
Matières incompatibles	Rien de connu.
Produit(s) de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Safety Information Sheet

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Classification IARC: Groupe 3. L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Règlements de l'UE: Remarque Q

Les données indiquent que la substance ne peut être classée comme cancérogène s'il peut être démontré que la substance remplit l'une des conditions suivantes :

- un essai de biopersistance à court terme par inhalation a démontré que les fibres d'une longueur supérieures à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à dix jours ; ou

- un essai de biopersistance à court terme par instillation endotrachéale a démontré que les fibres d'une longueur supérieures à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à quarante jours ; ou

- un essai intrapéritonéal approprié n'a montré aucun signe de cancérogénicité excessive ; ou

- un essai à court terme par inhalation approprié a indiqué une absence de pathogénicité ou de modifications néoplasiques importantes.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Rien de connu.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau.

Autres effets néfastes

Rien de connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement, éliminer dans un point de collecte des déchets autorisé. Éliminer les cannettes et récipients de rebut conformément à la réglementation locale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/CAO
14.1 Numéro ONU	Non classé	Non classé	Non classé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé	Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	Non classé	Non classé
14.4 Groupe d'emballage	Non classé	Non classé	Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

Safety Information Sheet

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements nationaux

CEPA, Liste intérieure des substances	Listé (N° CAS 65997-17-3)
CEPA, Liste des Substances d'Intérêt Prioritaire	Non indiqué
CEPA, Liste des substances toxiques (Programme 1)	Non indiqué
CEPA, Inventaire national des rejets de polluants	Non indiqué
CEPA, Règlement sur les urgences environnementales	Non indiqué
CEPA, VOC Limite de concentration spécifique des revêtements architecturaux	Non indiqué
CEPA, VOC Limite de concentration spécifique des produits de finition automobile	Non indiqué
Non-régional	
Les Monographies du CIRC, Liste des classifications	Non indiqué

SECTION 16: Autres informations

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

Date de la Première 21 Septembre 2018

Édition:

Date d'édition: 21 Septembre 2018

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

EU: Enregistrement(s) ECHA pré-existant Glass, oxide, chemicals (N° CAS 65997-17-3).

Le numéro CAS auquel appartiennent les fibres de la Note Q est 65997-17-3. Les fibres sont enregistrées sous ce numéro dans les registres des produits chimiques dans la plupart des pays du monde. Ce numéro CAS englobe de nombreuses substances. La chimie spécifique de la fibre biosoluble a été reconnue sous les numéros CAS 287922-11-6 et 1010446-98-6 et peut être suivie dans le registre CAS uniquement.

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer

OSHA = Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles

ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale

VLE : Valeur Limite d'exposition

VOC: Composé organique volatil

CAPE (Classification des Activités de Protection de L'environnement)

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

NTP: Programme National de Toxicologie

NIOSH/TIC: Institut national pour la sécurité et la santé au travail Centre d'information technique

IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH)

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

EU: Union européenne

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.